



Ville de

Sainte Marie-aux-Chênes

Département de la  
MoselleArrondissement de  
Metz

# DÉCISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation  
donnée par le Conseil Municipal

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## **OBJET : MARCHÉ MAITRISE D'ŒUVRE RÉHABILITATION DU REZ DE CHAUSSÉE SIS 8 RUE DES ÉCOLIERS - AVENANT N°1**

Le Maire de la commune de Sainte Marie-aux-Chênes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU la délibération en date du 13 octobre 2022 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé ;

CONSIDÉRANT l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre par décision 2021-001 du 26 février 2021 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire face à la liquidation de l'entreprise BCA, mandataire du groupement pour la maîtrise d'œuvre;

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

- D'approuver la modification de la composition du groupement de maîtrise d'œuvre à la demande du mandataire (Atelier BCA), qui est dans l'impossibilité d'exécuter sa mission (cessation d'activités). Le mandataire est donc remplacé par la société ETB2C, représentée par M. Carlos CAETANO, qui devient mandataire solidaire du groupement solidaire composé :
  - ETB2C : représentée par Carlos CAETANO ;
  - EVALIT SARL ;
  - SCENE ACOUSTIQUE.
- Incidence financière de l'avenant : répartition des honoraires restants : 4 772,00€ HT :
  - BCA : -
  - Hestia : -
  - Evalit : -
  - Scene acoustique :
  - ETB2C : 3 916,00 + 856,00€ = 4 772,00 € HT.

### **ARTICLE 2**

De signer tous les actes afférents au marché concerné ;

### **ARTICLE 3**

De dire que la dépense sera imputée sur le budget de la ville, article 2313, opération 130 ;

### **ARTICLE 4**

La directrice des services de la commune est chargée de l'exécution de la présente décision ;  
Inscription sera faite au recueil des actes administratifs de la commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Metz.

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Affiché le **30 JAN. 2023**

ID : 057-215706201-20230120-2022003DEMA-CC

Fait à Sainte Marie-au

Le Maire,

Sylvie LAMARQUE

